Commune de DORNES
Département de la Nièvre

PROCÈS-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026

Le samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six, à 9h, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel sous la présidence de M. GAUTHIER Jean-Luc, maire.

Etaient présents : M. GAUTHIER, Mme NATY, M. ROSSFELDER, Mme DINET, M. BEAUCOUSIN, Mme AUGENDRE, M. DE DIVONNE, Mme DUBOIS, M. BOUILLER, Mme DUVAL, M. IULIANELLA, Mme NOUZAREDE, M. DOUET, Mme RABEISEN et M. PAGE.

Secrétaire de séance : Mme RABEISEN.

Ordre du jour

1. Élection du Maire (articles L 2121-10 et L 2122-8 CGCT) ;
2. Détermination du nombre d'adjoints au maire (article L 2122-2) ;
3. Élection des Adjoints (articles L 2122-7-2 et L 2122-4) ;
4. Lecture de la charte de l'élu local ;
5. Élection des délégués dans les organismes extérieurs
   - S.I.A.E.P.A. ;
   - S.I.E.E.E.N :
     - Commission Locale d'Energie,
     - Éclairage public,
     - Maitrise de la Demande d'Énergie,
     - Infrastructure Recharge pour véhicules électriques.
   - S.I.G.I.S.
6. Indemnités de fonction au maire et aux adjoints ;
7. Désignation des délégués au sein du centre de gestion de la fonction publique territoriale ;
8. Désignation des délégués au sein du C.N.A.S. ;
9. Autorisation de délégation de signature aux services instructeurs de Moulins Communauté ;
10. Désignation d'un correspondant défense ;
11. Droit d'ester en justice ;
12. Désignation des Commissions Communales ;
    - Finances ;
    - Travaux, voiries, réseaux, urbanisme et assainissement ;
    - Appel d'offre ;
    - Sécurité routière ;
    - Conseil municipal jeunes ;
    - Affaires scolaire ;
    - Associations, festivités et tourisme ;
    - Contrôle des élections ;
    - Site internet.
13. Questions et informations diverses.
    - *a)* Convention de mise à disposition du personnel avec Saint-Parize-en-Viry ;
    - *b)* Règlement intérieur ;
    - *c)* Questions diverses.

****

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ROSSFELDER Gérard, membre le plus âgé du conseil municipal. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil.

Le conseil municipal est informé des démissions de Mme FERRÉ Béatrice et M. VIOUX Jean-François.

Mme RABEISEN Sévrine a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

-1- Élection du Maire — Délibération n°20260321_01

Monsieur Gérard ROSSFELDER, lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L2122-7 du Code général des Collectivités Territoriales susvisé.

Considérant la candidature de :

- Monsieur Jean-Michel DOUET,
- Monsieur Jean-Luc GAUTHIER.

Le conseil municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue, chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
A OBTENU :

- Monsieur Jean-Michel DOUET : 3 voix (trois)
- Monsieur Jean-Luc GAUTHIER : 12 voix (douze)

Monsieur Jean-Luc GAUTHIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Maire prend la parole en remerciant les électeurs pour leur mobilisation. Il souligne que la période de campagne est désormais terminée et invite l'ensemble des conseillers à adopter une attitude fondée sur le respect et le dialogue ; en s'impliquant activement dans les travaux du conseil, afin de contribuer collectivement au développement des projets de la commune de Dornes.

Monsieur Jean-Michel DOUET intervient à son tour. Il informe de la création d'un groupe d'opposition, dont l'un des objectifs sera notamment de publier un compte rendu à l'issue des réunions du conseil municipal. Il tient ensuite des propos véhéments, incluant des attaques à caractère personnel.
Monsieur le Maire lui propose à deux reprises de poursuivre cet échange dans son bureau, estimant que la séance du conseil municipal ne constitue pas un cadre approprié pour ce type de propos. Cette proposition est refusée par Monsieur DOUET, indiquant ne pas souhaiter s'y rendre et déclarant notamment : « je ne suis pas ton larbin ».
Au regard de ces éléments et afin de garantir le bon déroulement de la séance, Monsieur le Maire décide de lui retirer la parole.
À l'issue de ces échanges, la séance du conseil municipal reprend.

-2- Détermination du nombre d'adjoints au maire — Délibération n°20260321_02

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, le nombre maximum d'adjoints est fixé à 4.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à 15 Voix POUR. Fixe à 4 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune de Dornes.

-3- Élection des Adjoints — Délibération n°20260321_03

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,
Monsieur le Maire fait procéder à l'élection des adjoints, et lance un appel à candidature. Seulement une liste est candidate.
La liste suivante est soumise au vote :

Liste Gérard ROSSFELDER	
1.	Gérard ROSSFELDER
2.	Nicole NATY
3.	Lucien BEAUCOUSIN
4.	Isabelle DINET

Chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant un bulletin de vote.

Après avoir procédé aux opération de vote,
Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages blancs : 3
Suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7
A OBTENU :
Liste conduite par Gérard ROSSFELDER : 12 voix (douze)
La liste conduite par Gérard ROSSFELDER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue.

Premier adjoint	Gérard ROSSFELDER
Deuxième adjoint	Nicole NATY
Troisième adjoint	Lucien BEAUCOUSIN
Quatrième adjoint	Isabelle DINET

-4- Lecture de la charte de l'élu local — Délibération n°20260321_04

L'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.
Une copie de la charte de l'élu local a été envoyée par courriel aux membres du conseil.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil prend acte de la lecture de la charte de l'élu local remise par Monsieur le Maire à chaque conseiller municipal.

-5- Élection des délégués dans les organismes extérieurs

Le Conseil municipal procède à la désignation de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes réagissant ces organismes.

Le mandat des délégués a pris fin suite aux élections municipales qui se sont déroulées les 15 mars 2026. Monsieur le maire précise que le nombre de délégués est fixé par les organismes extérieurs.

- **S.I.A.E.P.A.** **Délibération n°20260321_05**

Le maire expose que, suite au renouvellement général des Conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Dornes au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement et de la Sologne Bourbonnaise dont elle est membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Décide de désigner pour représenter la commune de Dornes pour siéger au S.I.A.E.P.A. **:**
- Monsieur Gérard ROSSFELDER,
- Monsieur Lucien BEAUCOUSIN.

- Adopte à l'unanimité des membres présents - Pour : 15

- **S.I.E.E.E.N.** **Délibération n°20260321_06**

Le maire expose que, suite au renouvellement général des Conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Dornes au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre dont elle est membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents - Pour : 15 :
- De désigner pour représenter la commune de Dornes pour siéger au SIEEEN :
  - Commission Locale Énergie (CLÉ) :

Jean-Luc GAUTHIER (titulaire)
Isabelle DINET (titulaire)

  - Maitrise de la Demande d'Énergie :

Lucien BEAUCOUSIN (titulaire)

  - Maitrise de la Demande d'Énergie :

Jean-Luc GAUTHIER (titulaire)
Isabelle DINET (suppléant)

  - Infrastructure Recharge pour véhicules électriques :

Nicole NATY (titulaire)
Gérard ROSSFELDER (suppléant)

- **S.I.G.I.S.** **Délibération n°20260321_07**

Le maire expose que, suite au renouvellement général des Conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Dornes au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion des Infrastructures Sportives dont elle est membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Décide de désigner pour représenter la commune de Dornes pour siéger au S.I.G.I.S. :
  - Monsieur Gérard ROSSFELDER,
  - Monsieur Lucien BEAUCOUSIN.

- Adopte à l'unanimité des membres présents, - Pour : 15

-6- Indemnités de fonction au maire et aux adjoints — Délibération n°20260321_08

Il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées au maire et aux adjoints.

Le conseil municipal décide que :
- A la demande de Monsieur le maire, son indemnité de fonction est baissée de 55,7% à 50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 2 025,26 € ;
- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 878,83 € brut ;

- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 878,83 € brut ;
- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est à 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 878,83 € brut ;
- L'indemnité de fonction du 4ème adjoint est à 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 878,83 € brut.

Le coût annuel brut est de 66 486,96 € brut.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents - Pour : 15.

-7- Désignation des délégués au sein du centre de gestion de la fonction publique territoriale **Délibération n°20260321_09**

Le Conseil Municipal :
- Désigne :
  - Monsieur Jean-Luc GAUTHIER en tant que délégué pour siéger au sein du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
  - Madame Sabrina VOISIN en tant que représentant du personnel.
- Adopte à l'unanimité des membres présents - Pour : 15

-8- Désignation des délégués au sein du C.N.A.S. **Délibération n°20260321_10**

Le Conseil Municipal :
- Désigne :
  - Monsieur Jean-Luc GAUTHIER en qualité de délégué titulaire des élus au sein du CNAS,
  - Madame Sabrina VOISIN en qualité de délégué titulaire des agents.
- Adopte à l'unanimité des membres présents - Pour : 15

-9- Autorisation de délégation de signature aux services instructeurs de Moulins Communauté **Délibération n°20260321_11**

Considérant la convention de création de services communs, conclue entre Moulins Communauté et la commune de Dornes pour la mise en œuvre du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :
- La délégation de signature est donnée aux agents du service instructeur de Moulins Communauté, à savoir :
  - Madame Rachel DURIN, Attaché territorial,
  - Monsieur Antoine CARCASSIN, Technicien territorial,

  Pour signature des pièces servant à l'instruction des dossiers, relatives aux autorisations d'occupation et d'utilisation des sols, à savoir :
  - Permis de construire
  - Permis de démolir
  - Permis d'aménager
  - Déclarations préalables
  - Certificats d'urbanisme.

-10- Désignation d'un correspondant défense **Délibération n°20260321_12**

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et de l'installation du conseil municipal en date de ce jour, considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner, parmi ses membres, un nouveau

correspondant défense, et que celui-ci constitue un relais d'information entre le ministère de la Défense et la commune sur les questions de sécurité et de défense.

Le conseil municipal :

- Désigne Monsieur Jean-Luc GAUTHIER en qualité de correspondant défense ;
- Désigne Monsieur Dominique LAPREVOTTE en qualité de correspondant pour la partie opérationnelle.

Adopté à l'unanimité des membres présents - Pour : 15

-11- Droit d'ester en justice **Délibération n°20260321_13**

Le Conseil Municipal, donne à l'unanimité des membres présents :

- Pouvoir à Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints d'ester en justice en ses lieu et place pour tout contentieux ou litige que la commune pourrait avoir à connaître, tant pour intenter une action que défendre la commune.

-12- Désignation des Commissions Communales **Délibération n°20260321_14**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire et acquiescement des conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les membres des Commissions Communales ainsi qu'il suit :

- **Commission Finances :**
  Mmes et MM. Rossfelder, Naty, Beaucousin, de Divonne, Bouiller et Nouzarède.
- **Commission Travaux, voirie, réseaux, urbanisme et assainissement :**
  Mmes et MM. Rossfelder, Beaucousin, Dinet, de Divonne, Bouiller et Iulianella.
- **Commission Appel d'offre :**
  Mmes et MM. Rossfelder, Beaucousin, Dinet, Dubois et Iulianella.
- **Commission Plan de circulation, sécurité routière :**
  Mmes et MM. Rossfelder, Dinet, de Divonne, Augendre et Iulianella.
- **Commission Conseil municipal jeunes :**
  Mmes Naty, Augendre, Dubois, Duval et Nouzarède.
- **Commission Affaires scolaires, RPI :**
  Mmes et MM. Naty, Dinet, Augendre, Bouiller et Duval.
- **Commission Vie associative, festivités et tourisme :**
  Mmes et MM. Naty, Beaucousin, Dinet, Augendre, Duval et Nouzarède.
- **Commission Cadre de vie, ruralité :**
  Mmes et MM. Rossfelder, Beaucousin, Dinet, Dubois, et Duval.
- **Commission Site internet :**
  Mmes et MM. Naty, de Divonne, et Bouiller.
- **Commission Contrôle élection :**
  Mmes et MM. Beaucousin, Dinet, Dubois, Douet et Page.

Malgré les demandes réitérées de Monsieur le maire, les élus de la liste d'opposition ne souhaitent pas siéger au sein des commissions ; seule la commission de contrôle des élections devra toutefois comprendre deux représentants de cette liste.

-13- Questions et informations diverses

a) Convention de mise à disposition du personnel avec Saint-Parize-en-Viry :

La convention arrive à échéance fin mars. Avec le recul, les contraintes organisationnelles ainsi que les répercussions sur le fonctionnement du secrétariat se sont révélées plus importantes qu'anticipé. À la suite du rejet du projet de fusion entre nos deux communes, Monsieur le Maire avait envisagé d'y mettre un terme. Toutefois, à la demande du maire de Saint Parize en Viry, Monsieur le Maire a accepté de la maintenir jusqu'à l'échéance du mandat qui était en cours, dans un souci de continuité et de coopération. Les associations de Saint-Parize-en-Viry pourront néanmoins continuer à bénéficier des services de la commune comme auparavant.

b) Règlement intérieur :

Le règlement, validé par le centre de gestion de la fonction publique, encadre le fonctionnement du conseil municipal. Rédigé en 2020, il peut être ajusté si certains points nécessitent des précisions ou des modifications.

c) Questions diverses :

Aucune question n'a été soulevée.

Fin de la séance à 10h.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'éviter toute attaque personnelle, dans l'intérêt général. Il encourage l'ensemble des conseillers municipaux à s'impliquer activement dans les travaux du conseil, afin de promouvoir une démarche collective au service de la commune.

Secrétaire de séance — Maire de Dornes,

Séverine RABEISEN — Jean-Luc GAUTHIER